



6 juin 2016

- ***Pour en finir avec la « laïcité » à la française.***
- ***L'UNADFI condamnée en appel à Paris.***
- ***Procès de la Scientologie à Bruxelles : Un gros bide !***
- ***Les dérives des antisectes pour se recycler à tout prix.***
- ***Le Fenech nouveau est arrivé : lutter contre le Khalifa.***

Chers (ères) amis (ies),

Excusez-moi tout d'abord du retard apporté à cette lettre Omnium, mais ce trimestre a été bien chargé pour le retraité que je voudrais être un peu. Les militants de la première heure que nous sommes préparant en effet, avec leurs collègues de Caplc, une action dont je vous ai déjà parlé dans la lettre Omnium de janvier 2016 concernant le Clims suisse qui revêt une grande importance à nos yeux après toutes ces années passées dans la lutte et la résistance. Aboutir enfin à une situation de reconnaissance internationale des associations de défense que nous sommes (Omnium et Caplc) et à défaut de dialogue (il ne faut pas rêver !) aboutir à un rapport de force un peu plus équilibré avec les pouvoirs publics. Reconnaissance non pas par les pouvoirs en question mais par des instances internationales inquiètes de l'attitude répressive sans équivalent de la France en matière de mouvements spirituels et de thérapies alternatives. Aboutir aussi à une communication des associations discriminées entre-elles et un dialogue interreligieux plus large que nous entrevoyons maintenant comme possible.

La politique honteuse du gouvernement français dans ce domaine aura eu au moins l'avantage de révéler un problème de fond de la « laïcité » à la française qui est devenue une véritable idéologie, une nouvelle religion de l'athéisme, missionnaire et vindicative au lieu de rester un cadre légal de liberté et de neutralité conformément à la loi française. Les meurtres des Djihadistes de Daesh ont renforcé cette position tout en transférant une partie de la sectophobie sur nos amis musulmans qui n'ont rien à voir avec les criminels de Daesh pas plus que nous avons à voir avec les assassins de l'OTS.

La haine du spirituel, du religieux progresse rapidement, la haine du juif renaît un peu partout en France. Il est de bon ton chez les intellectuels franchouillards d'insulter Dieu, la Bible, le Coran, le nouveau testament et les écrits du Bouddhisme, de revendiquer haut et fort la liberté de blasphémer, d'injurier les croyants et leurs croyances. Parler de tolérance et d'amour, de respect et de fraternité, valeurs propres à toutes les religions dignes de ce nom, fondement de la démocratie et de tous les humanismes, est devenu un signe de faiblesse coupable. Parler de sa foi, dire sa joie de l'autre et de sa différence est un signe de démente précoce. L'irrespect, l'intolérance sont à la mode. Les chiens de la pulsion de haine sont lâchés. Même le témoignage des carnages qu'ils ont opérés dans l'histoire récente n'est plus dissuasif. Le primaire domine, l'imbécile fait loi.

Contre cela il n'y a rien d'autre à faire que de s'affirmer dans ses convictions, de dire sa fierté d'appartenir à tel ou tel groupe, d'imposer le respect et la tolérance par tous les moyens de persuasion d'abord et par les moyens judiciaires ensuite si nécessaire.

Les mêmes milieux intellectuels, à défaut d'être intelligents, se demandent par ailleurs pourquoi des jeunes français partent se battre avec Daesh, pourquoi ils souhaitent s'adonner au mal absolu, à la folie destructrice qui nous a déjà valu tant de guerres et de génocides. Il ne leur viendrait pas à l'idée que les chantres de l'amour et de la non violence, les mots d'ordre des mouvements new âge que les antisectes veulent faire taire étaient aussi porteurs de cette beauté, de cet enchantement qui manque tant à présent et qui pourrait nous faire basculer en enfer si le ciel ne nous aidait pas. Certes peut-être étaient ils aussi porteur d'illusion, de crédulité qui aurait pu être exploité par des individus peu scrupuleux, mais que

dire alors de notre société qui exploite tout et tous à fond, qui détourne la richesse indispensable au bien commun au profit de quelques nababs illégitimes.

Je suis le premier à critiquer les idéologies dominantes, religieuses ou non, qui se croient seules et uniques détentrices de la vérité (sciences, philosophies ou religions) mais je pense sincèrement qu'il existe une forme de laïcité unificatrice qui par sa tolérance, son amour de l'autre et de sa différence, permettrait à chacun de trouver sa place et son sens à condition qu'on l'écoute et qu'on ne pose pas de jugements à priori. Quand il n'y a plus de sens, de lien, d'ensemble, plus rien de commun, que du chacun pour soi, le corps social se désagrège et s'autodétruit. Il n'y a même pas besoin de l'idée de Dieu pour cela mais de l'idée d'un tout, d'un soi que nous formons (en nous méfiant des idées nationalistes et jacobines) et que nous devons respecter et aimer de toutes nos forces, que nous devons apprendre à respecter à nos enfants. Je pense sincèrement que Dieu se fout totalement qu'on l'aime ou non mais que, par contre il est particulièrement attentif à l'amour que nous nous donnons mutuellement, il est lui-même cet amour et tout ce que cela veut dire de solidarité, d'empathie, d'attention et de compréhension.

Cette mission-là pourrait être celle de l'éducation nationale et des éducateurs sociaux mais elle est principalement celle des mouvements spirituels et des religions (du latin relier, rassembler) : affirmer les chemins spécifiques de leur école spirituelle ou les bases de leur croyances, leur foi propre certes mais d'abord et surtout une idée très haute des valeurs de l'humain et de ce qui mène à l'humanité, au sens commun. Je suis intimement persuadé qu'une unité profonde est possible dans ce domaine entre des instances très diverses.

Vous voyez qu'il y a du boulot mais que ça vaut le coup. A nous donc de donner l'exemple, avec nos amis des pays européens voisins, d'une unité, d'une communication et d'une entente cordiale et de ne pas avoir peur d'affronter nos propres contradictions dans tous les domaines. C'est, je pense la voie de la reconnaissance et du dialogue qui sera sans doute longue mais combien nécessaire.

En matière de santé, le problème est encore plus grave car la non reconnaissance de la qualité thérapeutique des méthodes naturelles et alternatives, la non prise en considération de leurs alertes en matière de pollution, d'empoisonnement alimentaire et médicamenteux, est responsable d'un nombre incalculable de maladies et de décès. Là aussi, l'hégémonie de l'ordre des médecins en France (instance issue de Vichy il faut le rappeler), de l'industrie chimique pharmaceutique et plus généralement d'une caste intellectuelle et scientifique érigée en unique et infaillible détentrice de la vérité (qui nous considèrent comme des farfelus et des escrocs) nous vaut une guerre sans merci alors que la collaboration des différentes méthodes pourraient donner des résultats exceptionnels en matière de santé et de protection de l'environnement.

La complicité notoire des gouvernants avec les pollueurs de l'industrie agroalimentaire nous vaut un massacre de la vie à l'échelle mondiale prouvant une fois de plus l'incroyable manque d'amour et de considération pour le vivant, la nature et la vie dont nous sommes inséparables comme de notre propre corps. Là aussi, alors que des millions de citoyens se mobilisent chaque jour un peu plus, le spectacle de la désunion des milieux écologistes est désolant, désespérant et ne permet pas sérieusement d'avancer. La spiritualité, la santé et le bien être sont suspects aux yeux des antisectes.

Voilà, vous avez eu droit à ce petit discours à un moment charnière de la vie de nos associations : passer du combat, de la lutte à une démarche plus constructive pour essayer de trouver une réponse plus profonde, plus décisive au problème de la répression des mouvements spirituels en France et de la discréditation des médecines alternatives et de leurs partisans. Ceci ne veut pas dire pour autant que nous cessons de nous battre (nous n'avons pas le choix) mais que nous souhaitons passer à une autre phase de la lutte.

Comme par hasard depuis quelques temps nos adversaires essuient quelques déconfitures notoires en particulier en matière de lutte contre la scientologie que ce soit en France ou en Belgique comme le montre les deux encadrés qui suivent. Un procès identique à celui qui a vu la condamnation de la scientologie en France, a été déclaré irrecevable par le tribunal de Bruxelles. Les mêmes arguments ont été jugés flous et sans valeur, classant de nouveau la France au banc de l'exception en matière de scientophobie. Connaissant le fond des dossiers qui ont valu à la scientologie cette condamnation en France et la relaxe à Bruxelles (dossiers que nous ne pouvant révéler dans l'immédiat), il y a gros à parier que les choses ne vont pas en rester là à l'avenir sur le plan européen et que ça va mal se terminer. J'en ai vu des dénonciations calomnieuses graves dans ma vie mais de cette taille là très rarement. Le deuxième cas concerne la condamnation récente de l'UNADFI pour avoir abusé de son droit d'agir en justice (précédent intéressant).

L'UNADFI condamnée par la cour d'appel de Paris (20 novembre 2015)

L'Association Spirituelle de l'Eglise de Scientologie-Celebrity Centre (ASES-CC) et deux de ses membres avaient assigné l'association UNADFI (Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu) devant la juridiction parisienne, estimant que cette association avait commis un abus de droit, en se portant partie civile contre l'Eglise dans un procès qui s'était déroulé en 2009 pour la première instance et en 2011 pour l'appel. L'Eglise de Scientologie estimait que cette constitution de partie civile abusive avait pollué les débats judiciaires, et que la mauvaise foi de l'UNADFI était caractérisée par le fait que cette dernière savait pertinemment bien qu'elle était irrecevable, mais que son seul but était de nuire à l'Eglise et d'influencer illégalement les débats judiciaires en cours.

Dans son arrêt du 20 novembre 2015, la Cour d'appel de Paris a donné raison à l'Eglise de Scientologie en reconnaissant qu'il était « certain que la présence de l'UNADFI a influencé le déroulement du procès et le fond des débats », et en jugeant que la mauvaise foi de l'UNADFI était établie tant dans sa constitution de partie civile initiale devant le Tribunal de première instance que lors de sa présence devant la Cour d'appel en 2011. Ainsi la Cour d'appel de Paris a jugé que :

« L'UNADFI a fait preuve d'une mauvaise foi manifeste en se constituant partie civile sur le fondement de l'article 2-17 du code de procédure pénale dans l'instance pendante devant le tribunal correctionnel et qu'elle a de ce fait commis un abus du droit d'ester en justice. (...) »

Il s'ensuit qu'en choisissant de tels fondements qu'elle savait inévitablement voués à l'échec, l'UNADFI a fait preuve de mauvaise foi et a abusé de son droit d'agir en justice. Sa mauvaise foi est au demeurant parfaitement illustrée par les déclarations faites par Madame Catherine Picard, le 26 novembre 2009, à l'occasion d'un colloque, aux termes desquelles elle a affirmé que l'UNADFI ferait appel du jugement du 27 octobre 2009 "même si sa demande sera rejetée puisque les faits sont antérieurs à la loi About-Picard. A priori nous ne pouvons pas nous porter parties civiles. Mais pour l'exemple et pour le symbole, nous irons en appel." »

L'UNADFI a été condamnée à verser 21 000 euro à l'ASES-CC et à ses membres.

Cette condamnation rappelle à l'UNADFI qu'elle n'est pas au dessus des lois, et marque la fin d'une impunité de laquelle l'UNADFI pensait pouvoir bénéficier ad vitam aeternam. Enfin, cette décision pose la question du gaspillage de l'argent public que représentent les centaines de milliers d'euros versés à l'UNADFI chaque année par l'Etat. Cet argent du contribuable est

utilisé illégalement afin de nuire à des mouvements spirituels et religieux pacifiques, au lieu d'être donné à des associations qui s'occupent des véritables problèmes de notre société. »

La scientologie gagne son procès à Bruxelles (11 mars 2016)

Le tribunal correctionnel de Bruxelles a déclaré les poursuites irrecevables dans le procès concernant l'Église de scientologie.

Le Bureau européen des droits de l'homme de l'Église de scientologie internationale, l'Église de scientologie de Belgique et onze de ses membres devaient répondre entre autres de pratique illégale de la médecine, d'escroqueries et d'organisation criminelle. Ils sont désormais blanchis.

Le tribunal a commencé par déterminer que l'Église de scientologie n'était ni une organisation criminelle ni une association de malfaiteurs. Il a aussi constaté que plusieurs faits, reprochés à certains membres et anciens membres de l'Église, étaient prescrits.

Le tribunal a ensuite déclaré qu'il avait estimé qu'au vu du dossier les poursuites étaient irrecevables. Pour argumenter cette décision, il a déclaré que le dossier qu'il avait reçu du parquet fédéral était un «dossier de cent vingt cartons en vrac», incomplet, et il a évoqué une instruction «plus que floue».

Le tribunal a encore vivement critiqué le dossier en affirmant que le parquet fédéral avait visé à faire le procès d'une idéologie et que cela était intolérable. C'est ce que la défense avait en effet dénoncé à de nombreuses reprises durant les débats.

Le Bureau européen des droits de l'homme de l'Église de scientologie internationale, l'Église de scientologie de Belgique et onze de ses membres étaient poursuivis pour organisation criminelle, escroqueries, pratique illégale de la médecine et non-respect de la législation sur la protection de la vie privée, sur base d'une enquête de près de vingt ans débutée en 1997.

L'Église et deux de ses membres étaient également poursuivis pour faux suite à la publication, en 2007 et 2008, d'offres pour des emplois au sein de l'Église qui n'accordaient pas de salaire.

Nous tenons à votre disposition le compte-rendu complet du jugement en format PDF.

Les associations antisectes à la dérive, en quête de sens.

N'ayant pas grand-chose à se mettre sous la dent depuis quelques temps en matière de répression des mouvements spirituels (laïcité oblige !), les associations antisectes (CCMM, UNADFI) sont obligées de trouver de nouvelles cibles pour justifier de financements auprès de leur principal actionnaire : l'Etat. Elles s'attaquent donc directement aux croyances (églises sud-américaines, bouddhisme) et non aux dérives, aux psychothérapies « déclassées » par l'Etat (on se demande de quel droit ?), aux pervers narcissiques (quel rapport avec les sectes ?) et à l'Islam radical comme en témoigne le rapport d'activité du CCMM paru en 2015. Tout ce qui parle de retour à la nature, spiritualité, santé et bien être est suspect. Les communautés catholiques sont accusées de collaboration directe avec un gourou !

Extraits du rapport d'activité du CCMM 2014 assemblée générale 2015.

Croyances sud-américaines, spiritualité bouddhiste et fausses psychothérapies

Cette année, la majorité des appels ont concerné la spiritualité et les fausses psychothérapies. Sur la spiritualité, je relève une préférence marquée pour les croyances issues de la culture sud-américaine ou du bouddhisme ; les églises s'inspirant du catholicisme sont moins citées. Ce type de croyance semble plus « authentique » aux victimes ; ces dernières sont attirées par le côté retour à la nature, aux valeurs et par le côté « exotique, dépaysant ».

Beaucoup d'appels ont concerné ce qui est désormais appelé « thérapies » suite à la loi protégeant le titre de psychologue, et qui constitue en réalité des psychothérapies déviantes. Dans la majorité des situations, je relève un mélange de pseudo-psychothérapie, spiritualité, santé et bien-être.

Il en ressort aussi que les personnes souffrant de troubles psychiatriques restent malheureusement des cibles pour les manipulateurs.

Pervers narcissiques

Une part des appels concerne les « pervers narcissiques ». Dans toutes ces situations, des femmes appellent car elles ont subi pendant plusieurs années la violence psychologique voire physique de la part de leur conjoint avant de réaliser que le problème ne vient pas d'elles, mais de leur conjoint. Elles sont isolées par le conjoint, ont très peu de soutien et sont inquiètes pour leurs enfants qui ne comprennent pas la situation et se rangent parfois du côté du père.

Islam radical

Depuis la mise en place du numéro vert anti-djihad (0 800 005 696) en avril dernier, nous sommes amenés à orienter, parfois, nos interlocuteurs vers le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam (CPDSI), qui a formé six agents qui travaillent sur la plateforme téléphonique.

Les demandes concernent la plupart du temps de jeunes convertis à un islam rigoriste. Ces adolescents issus de familles françaises athées ou non et sans histoire, ont basculé dans le terrorisme après une conversion à l'islam radical, une entrée dans la foi qui s'est traduite par une vie d'isolement, un rejet de l'Occident et la volonté de mener le combat au nom d'Allah.

Les parents qui nous consultent, sont désemparés et surtout inquiets des risques d'actions violentes que leur enfant pourrait être amené à faire. L'émergence de ces nouveaux convertis sur la scène du terrorisme inquiète chaque jour davantage les policiers spécialisés. D'autant que leur détection, l'évaluation de leur dangerosité et leur suivi se révèlent délicats.

Leur seul véritable point commun est de baigner, par leurs relations ou internet, dans un univers radicalisé qui favorise le passage à l'acte. Sinon, ce phénomène touche aussi bien des convertis que des musulmans d'origine, des gens de milieux défavorisés ou bien intégrés.

Eglise catholique

La plupart des victimes sont suivies par des thérapeutes, psychologues ou médecins psychiatres - parfois durant des années- et certaines ont dû être hospitalisées, notamment suite à des exorcismes sauvages pratiqués dans ces communautés. Le fanatisme que nous voyons monter est alarmant.

Les responsables de l'épiscopat ont été alertés par de nombreux courriers restés sans réponse pour la plupart. C'est non seulement le grand silence de l'épiscopat mais pire, la conférence des évêques de France vient de mettre en place un lieu d'accueil et d'écoute pour les victimes dont le responsable est un évêque proche du gourou.

Cette mystification a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse spécialisée et généraliste.

Fenech, après avoir échoué à être le Gourou des Gourous (le Kan gourou) veut être Calife à la place du Calife dans la lutte contre le Khalifa de Daesh

Georges Fenech (UMP), président du groupe d'étude sur les sectes à l'Assemblée nationale, demande à Manuel Valls d'affecter à la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) la mise en œuvre d'un "*plan national de prévention contre le phénomène d'endoctrinement en vue du recrutement de candidats au djihad*". Selon l'élu, qui a lui-même été président de la Miviludes, "*les techniques de manipulation mentale, aux fins de commission d'actes de barbarie et de terrorisme, utilisées par les recruteurs directement ou par voie des réseaux sociaux, relèvent à l'évidence du phénomène des dérives sectaires, sous couvert du masque religieux : rupture sociale et familiale, promesses chimériques, pression psychologique, emprise mentale...*"



Faites attention Georges, parce que, contrairement aux ressortissants des nouveaux mouvements spirituels, qui sont totalement inoffensifs, doux et aimants, les djihadistes, eux sont armés jusqu'aux dents, haineux et violents et ils pourraient bien vous en vouloir !

Merci à tous ceux d'entre-vous qui ont gentiment pensé à envoyer leur cotisation 2016 (voir lettre Omnium précédente). Je rappelle que, contrairement aux antisectes, nous ne bénéficions pas de subventions de l'Etat et des ministères. Nos besoins sont modestes mais votre aide nous est indispensable pour nos frais de fonctionnement.

Voilà, salut à tous, portez vous bien et soyez en paix.

Jacques Dubreuil